

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	Date 14.03.2020	Heure 14h29	Numéro 20.127	Département(s) DEF
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Clarence Chollet

Titre : Fermeture des écoles : quelles mesures pour que les parents puissent réellement prendre le relais ?

Contenu :

La décision a été prise aujourd'hui de fermer les écoles et les structures d'accueil extrafamilial pour limiter la propagation du Covid-19. Cela a évidemment des conséquences importantes pour des milliers de parents. Le Conseil d'État a déjà annoncé qu'aucune famille ne serait laissée sans solution, en communiquant notamment qu'un accueil minimal serait organisé dans chaque centre scolaire. Il semble pertinent que cet accueil minimal soit réservé aux parents exerçant dans des domaines « de base » (soins, sécurité, alimentation, etc.), afin d'éviter que cet accueil ne soit surchargé. Pour que la fermeture des écoles garde son sens, il faut donner la possibilité aux parents de pouvoir s'occuper de leurs enfants à domicile lorsque cela est possible. Ainsi, nous demandons au Conseil d'État :

- Dans quelle mesure les fonds débloqués par le Conseil fédéral peuvent être mobilisés pour permettre aux parents de s'absenter de leur travail certains jours pour prendre en charge leurs enfants ?
- Si l'utilisation des fonds fédéraux n'est pas envisageable, est-ce qu'il envisage de mettre en place un fonds cantonal d'indemnisation ?
- Pense-t-il qu'il est raisonnable de demander aux parents de jeunes enfants de pallier cette situation grâce au télétravail, sachant que le fait de s'occuper d'enfants et les guider dans leurs apprentissages à distance ne permet pas de travailler en parallèle ?
- Pense-t-il que des regroupements au sein de classes de dix enfants, comme annoncé par le Conseil d'État, restent acceptables comme mesure de confinement ?
- De même, la garde d'enfants pour d'autres parents, créant ainsi des petits groupes d'enfants, est-elle souhaitable du point de vue sanitaire ?

La question fondamentale est de savoir si le but de la fermeture annoncée des écoles est que la grande majorité des enfants restent réellement à la maison, car demander aux parents de trouver des solutions lorsque les structures extrafamiliales sont fermées et que les grands-parents ne peuvent pas être mobilisés est simplement une mission impossible les jours où les parents travaillent !

Développement : Le Conseil fédéral a recommandé hier la fermeture des écoles en raison de la propagation du Covid-19. Le canton de Neuchâtel a annoncé la fermeture de ses écoles et des structures d'accueil dès lundi, et ce jusqu'au 30 avril. Les parents ont reçu l'injonction de ne pas confier leurs enfants aux grands-parents, qui font justement partie de la tranche d'âge à risque. En même temps, le Conseil fédéral a annoncé la mise à disposition de 10 milliards de francs pour atténuer les effets économiques de la pandémie, dont 8 milliards de francs puisés dans le fonds de l'assurance-chômage.

Les parents, particulièrement ceux d'enfants en âge préscolaire et fréquentant les cycles 1 et 2, sont pour la plupart contraints de trouver des solutions car ils travaillent. Or, ces solutions sont quasiment inexistantes dans le contexte sanitaire actuel. La meilleure alternative viable semble être la prise en charge par les parents eux-mêmes. Le fait de pouvoir recourir à du chômage partiel permettrait aux parents de pouvoir réellement prendre en charge leurs enfants, de faire le suivi concernant les apprentissages à distance et de ne pas surcharger l'accueil minimal.

De plus, il ne semble pas pertinent de demander aux parents de recourir au télétravail pour s'occuper de leurs enfants. Qui dit télétravail dit travail et s'occuper d'enfants tout en assurant l'éducation à distance est une tâche à plein temps. Nous ne pouvons pas demander aux parents de mener de front deux tâches aussi prenantes, c'est dévaloriser le télétravail tout comme la garde d'enfants.

Pour finir, on peut questionner l'utilité de fermer les écoles du canton en parlant en même temps d'un accueil minimal regroupant dix enfants par classe et ouvert à tous les parents sans solution. L'utilité sanitaire est-elle vraiment garantie si cet accueil minimal n'est pas strictement réservé aux enfants dont les parents occupent certaines fonctions bien spécifiques ? Pour ce qui est des petits groupes d'enfants (garde d'enfants en tournus par plusieurs parents), on peut se poser la même question.

Demande d'urgence : OUI

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Clarence Chollet

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Emma Chollet Ramampandra	Sven Erard	Sébastien Frochaux
Xavier Challandes		